

[Text]

The Chairman: The next item has to do with the hearing of evidence when a quorum is not present.

I am advised that in the Third Session of this Parliament evidence could be heard provided that at least five members were present and that opposition and government were represented at that meeting. Do you wish to follow a similar practice in this session?

Mrs. Holt: Is that the Official Opposition?

The Chairman: It does not say Official Opposition but I think that is—no, I am advised by the Clerk that there was no such qualification.

That will be the same then, five members and the government and opposition be represented.

Mr. Herbert: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: Those are all the administrative items. Now we will return to the matter Mr. Wenman has raised regarding the seeking of a reference from the House on the specifics to which you refer. Mr. Wenman, do you want to speak further to this item?

Mr. Wenman: Yes. We had a lot of interesting activity in this Committee last year and we had a lot of information, misinformation and . . .

The Chairman: Mr. Daudlin, on a point of order.

Mr. Daudlin: I hesitate to interrupt, Mr. Wenman. I wonder whether we could instruct our Clerk to have a few copies of that motion made while Mr. Wenman is presenting his case. It was rather lengthy and I would appreciate an opportunity to see it.

Mr. Wenman: Since I made previous motions asking for references to this Committee, like many of the people in this room I have met many cultural groups in Canada and have found that those cultural groups would like an access opportunity to a committee such as ours whereby the needs of the artistic community and new projections as far as the growth of the cultural production of Canada could be established. I have specifically discussed the Canada Council and I would cover that matter a little bit later, but I felt that what is really required is a broadening of that mandate.

Over 20 years ago we had the Massey Report, which initiated the Canada Council and in fact sparked the beginning of what has been a tremendous growth in the artistic community in Canada. Many of the structures have outgrown their capacity perhaps to operate adequately to service this artistic community in a manner according to the mandate provided by Parliament.

In addition to that, there is of course the question of the relationship of Parliament itself to that cultural community, the question of accountability, responsibility, the nature of the connection between government and the arts, and all these things need a review. That is why in this motion in effect I have said, let us give all of these people an opportunity to come before this Committee and tell us what their problems are, what their needs are, and thereby we can examine what is

[Translation]

Le président: Le point suivant à l'ordre du jour porte sur l'audition des témoignages en l'absence d'un quorum.

On me dit qu'au cours de la troisième session de ce Parlement, nous pouvions entendre les témoignages à condition qu'au moins cinq membres du Comité soient présents, et que l'opposition ainsi que le gouvernement soient représentés à la réunion. Désirez-vous que nous procédions encore ainsi?

Mme Holt: Entendez-vous par là l'opposition officielle?

Le président: On ne spécifie pas qu'il s'agit de l'opposition officielle, mais je pense que c'est . . . non, le greffier m'informe qu'il n'y a pas de précision de ce genre.

Ce sera donc comme l'an dernier, c'est-à-dire cinq membres du Comité, le gouvernement et l'opposition étant représentés.

M. Herbert: Je propose la motion.

La motion est adoptée.

Le président: Ceci termine donc les questions administratives que nous devons régler. Nous allons donc retourner à la question soulevée par M. Wenman au sujet de la demande d'un ordre de renvoi de la Chambre, sur les points particuliers qu'il a mentionnés. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos, monsieur Wenman?

M. Wenman: Oui. Beaucoup de choses se sont passées au Comité l'an dernier; on nous a fourni bien des renseignements, mais aussi des renseignements trompeurs et . . .

Le président: M. Daudlin invoque le Règlement.

M. Daudlin: J'hésite à interrompre M. Wenman, mais ne pourrions-nous pas demander au greffier de faire photocopier quelques exemplaires de cette motion pendant que M. Wenman expose son point de vue. Le texte de la motion est assez long et j'aimerais bien pouvoir y jeter un coup d'œil.

M. Wenman: Depuis que j'ai présenté d'autres motions demandant un ordre de renvoi pour le Comité, comme bien d'autres personnes ici présentes, j'ai rencontré de nombreux groupes culturels à travers le Canada et j'ai constaté que ces groupes aimeraient qu'un comité comme le nôtre puisse déterminer leurs besoins dans le domaine artistique et les prévisions relatives aux progrès de la production culturelle au Canada. J'ai discuté plus précisément du Conseil des arts du Canada, et m'en reparlerai encore, mais j'ai cru que nous avions vraiment besoin d'un mandat plus étendu.

Il y a plus de 20 ans, le rapport Massey a entraîné la création du Conseil des arts du Canada, qui a servi d'amorce à une période de croissance formidable dans le monde artistique au Canada. Plusieurs des structures en place ne répondent plus aux besoins actuels et ne peuvent plus servir la communauté artistique de la manière prévue dans le mandat donné par le Parlement.

En outre, il ne faut pas oublier la question des rapports du Parlement lui-même avec cette communauté culturelle, c'est-à-dire la question de la responsabilité et de l'imputabilité, la nature des rapports entre le gouvernement et le monde des arts; tout cela doit être passé en revue. C'est pourquoi j'ai dit dans la motion que nous devrions donner à tous ces gens la possibilité de venir dire au Comité quels sont leurs problèmes, ainsi que leurs besoins, afin que nous puissions savoir exacte-